

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
du 14 décembre 2023

**Délibération n°2023-189 - Cadre de vie - Environnement –Plan Climat Air Energie
Territorial (2020-2023) – Bilan à mi - parcours**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	56
Ne prend pas part au vote	0
Votants	56
Abstentions	2
Suffrage exprimés	54
Majorité absolue	28
Pour	54
Contre	0

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 8 décembre 2023, s'est réuni Salle Yvonne GARNIER à Ury, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Isabelle BOLGERT (arrivée à 19h10), Francine BOLLET, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKKE, Véronique FÉMÉNIA, Anne-Sophie GUERIN, Lamia KORT, Hélène MAGGIORI, Isabelle MARIE, Marie-Charlotte NOUHAUD, Judith REYNAUD, Sonia RISCO, Pascale TORRENTS-BELTRAN, et Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY, Michel CHARIAU, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINE, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD, Francis GUERRIER, Pascal GROS, Jean HÉLIE, Fabrice LARCHÉ, Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Jean-Philippe POMMERET, Patrick POCHON, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Cédric THOMA, Yannick TORRES, Vitor VALENTE, Frédéric VALLETOUX et Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

M. Romain COQUERY donne pouvoir à M. Pascal GOUHOURY
Mme Cécile PORTE donne pouvoir à M. Fabrice LARCHÉ
M. Michaël GOUÉ donne pouvoir à M. Vitor VALENTE
Mme Sandrine-Magali BELMIN donne pouvoir à Mme Nathalie VINOT
M. Thierry REYJAL donne pouvoir à M. David DINTILHAC
Mme Gwenaél CLER donne pouvoir à M. Thibault FLINE
Mme Marie-Laure VASSEUR donne pouvoir à M. Christian BOURNERY
Mme Naciba MESSAOUDI donne pouvoir à M. Laurent SIGLER
M. Daniel RAYMOND donne pouvoir à M. Yannick TORRES
Mme Audrey TAMBORINI donne pouvoir à M. Cédric THOMA
Mme Mylène MUSY donne pouvoir à M. Jean-Philippe POMMERET
Mme Chantal PAYAN donne pouvoir à M. Christophe BAGUET

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

M. Frédéric VALLETOUX donne pouvoir à Mme Francine BOLLET (pour le vote du procès-verbal de séance et pour les délibérations N°2023/152 à N°2023/157)

Membres absents :

Mme Aurélie BRICAUD

Mme Sophie BERTHOLIER

Mme Anne GHYSSENS

Mme Marie HOLVÖET

M. Thomas IANZ

M. David DINTILHAC (pour le vote de la délibération N°2023/152)

M. Thierry REJAL (pour le vote de la délibération N°2023/152)

Mme Nathalie VINOT (pour le vote de la délibération N°2023/152)

Mme Sandrine-Magali BELMIN (pour le vote de la délibération N°2023/152)

M. Laurent SIGLER (pour le vote des délibérations N°2023/152 à N°2023/153)

Mme Naciba MESSAOUDI (pour le vote des délibérations N°2023/152 à N°2023/153)

M. Cédric THOMA (pour le vote de la délibération N°2023/184 à N°2023/185)

Mme Audrey TAMBORINI (pour le vote des délibérations N°2023/184 à N°2023/185)

M. Gérard TAPONAT (pour le vote des délibérations N°2023/194 à N°2023/198)

M. Patrick POCHON (pour le vote de la délibération N°2023/198)

Secrétaire de Séance : Mme Sonia RISCO

Références juridiques :

- **Le code de l'environnement, et notamment, les articles R.229-51 à R.229-56**
- **Le décret N°2016-849 du 28 juin 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial**
- **L'arrêté du 4 août 2016 relatif au Plan Climat Air Energie Territorial**
- **La Délibération N°2020-230 du 10 décembre 2020 approuvant le PCAET de la Communauté d'agglomération**

Rapporteur : Mme Marie-Charlotte NOUHAUD

Ce point a été présenté à la commission environnement du 28 novembre 2023.

Par délibération N°2020-230 du 10 décembre 2020, le conseil communautaire a approuvé le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Les articles R.229-51 à R.229-56 du code de l'Environnement encadrent le contenu et les modalités d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territorial :

L'article R 229 -51 du code de l'environnement dispose que « *Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire, et les modalités suivant lesquelles ces indicateurs s'articulent avec ceux du schéma régional prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales. Après trois ans d'application, la mise en œuvre du plan climat-air-énergie territorial fait l'objet d'un rapport mis à la disposition du public.*»

Ainsi, la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau est tenue d'élaborer un bilan après trois ans d'application.

Outre son aspect réglementaire, la réalisation d'un bilan à mi-parcours est un préalable indispensable pour piloter l'action publique et redynamiser le projet à l'échelle du territoire. Cet exercice permet de prendre du recul sur les politiques de mise en œuvre du plan d'actions et de situer son avancement, afin de rendre compte des résultats depuis l'adoption du projet.

Ce rapport, quantitatif et qualitatif, permet de mieux appréhender les ressorts des actions de l'agglomération et de capitaliser l'expérience passée dans la **définition des ajustements**

adéquats aux évolutions locales, afin de renforcer l'existant, en attendant sa révision finale en 2026.

Ce bilan s'est appuyé principalement, sur les suivis annuels réalisés en 2021, 2022 et 2023, conduits par le « Pôle Cadre de Vie Environnement » de la Communauté d'agglomération, en collaboration avec ses différents services et ses partenaires locaux.

1. Rappel du contexte local du PCAET

Conformément à la loi de la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015, la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau a adopté à l'unanimité, son PCAET lors du conseil communautaire du 10 décembre 2020.

Ce document, en préparation depuis 2017, couvre la période 2020-2026. Il définit la politique de transition écologique à l'échelle du territoire, dans l'objectif de répondre localement aux enjeux du dérèglement climatique.

La stratégie territoriale du PCAET, déclinée selon les objectifs fixés par la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV, août 2015), se décompose en cinq orientations stratégiques :

- Orientation stratégique n°1 : Vers une réduction progressive des émissions de gaz à effet de serre,
- Orientation stratégique n°2 : Vers une consommation énergétique davantage raisonnée du territoire
- Orientation stratégique n°3 : Pour une augmentation de la production d'énergie renouvelable d'origine locale
- Orientation stratégique n°4 : Vers une baisse des émissions de polluants atmosphériques et une meilleure protection de la santé de la population
- Orientation stratégique n°5 : Pour l'anticipation d'événements climatiques extrêmes, tels que les inondations

Il identifie 31 défis à relever, organisés autour de quatre axes thématiques :

- Amélioration de la performance énergétique du bâtiment,
- Développement d'une mobilité durable et amélioration de la qualité de l'air,
- Changement de comportement et évolution des pratiques de consommation,
- Adaptation du territoire aux dérèglements climatiques.

2. Etat d'avancement du programme d'actions :

Le bilan de l'avancement de la mise en œuvre du PCAET fait état d'un taux d'avancement global de 62% (en date du 30 octobre 2023). Le stade de réalisation diffère d'une action à une autre et le constat révèle que :

- Onze actions peuvent être considérées comme finalisées, il convient désormais de les pérenniser,
- Quinze actions sont en cours ou initiées (études, diagnostics, recherche de partenaire...)
- Cinq actions sont encore à lancer.

Il est à noter que le PCAET du Pays de Fontainebleau finalisé et voté fin 2020 s'étend à des actions qui ne relèvent pas directement de ses compétences et de ses services communautaires.

La progression des différentes actions est évaluée grâce, à une grille comprenant trois niveaux :

Niveau 1	Action en attente de concrétisation
Niveau 2	Action en cours
Niveau 3	Action terminée et/ou opérationnelle

Accusé de réception en préfecture
00072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

Axe A- Amélioration de la performance énergétique du bâti :

Action 1 : Créer un guichet unique pour sensibiliser et accompagner les propriétaires, copropriétés et bailleurs effectuant des travaux de rénovation énergétique
Action 2 : Réaliser un cadastre de la performance énergétique du bâti du territoire
Action 3 : Sensibiliser les acteurs économiques du territoire aux enjeux de la performance énergétique
Action 4 : Mettre en œuvre un plan ambitieux de rénovation énergétique du bâti communal et intercommunal
Action 5 : Mener une réflexion sur le mode de subvention des communes désirant rénover leur patrimoine bâti
Action 6 : Elaborer un plan d'amélioration de l'éclairage public
Action 7 : Soutenir les filières biosourcées en animant le réseau d'acteurs et en orientant les artisans vers des formations

Axe B- Développement d'une mobilité durable et amélioration de la qualité de l'air :

Action 8 : Développer la pratique du vélo sur le territoire
Action 9 : Poursuivre le développement des transports en commun sur le territoire
Action 10 : Aménager des places de parking réservées aux véhicules de covoiturage ou d'autopartage près des pôles sources de flux (portée par le département)
Action 11 : Proposer un appui au développement de nouveaux espaces facilitant le télétravail
Action 12 : Intégrer des pistes cyclables dans les projets d'aménagement et de revitalisation des centres-villes et centres bourgs du territoire

Axe C- Changement de comportement et évolution des pratiques de consommation

Action 13 : Encourager et accompagner les agriculteurs vers de nouvelles pratiques agricoles plus durables
Action 14 : Identifier et valoriser le réseau de producteurs et artisans locaux, pour faciliter l'achat de produits locaux
Action 15 : Organiser des temps de pédagogie à destination de différents publics pour sensibiliser à la consommation de produits locaux et d'origine biologique
Action 16 : Approvisionner les établissements du territoire en circuits alimentaires de proximité
Action 17 : Elaborer et mettre en œuvre le Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Pays de Fontainebleau.
Action 18 : Accompagner les entreprises du territoire vers une logique d'économie circulaire (co-portée par la CCI)

Action 19 : Développer les recycleries et leur activité sur le territoire (portée par le SMICTOM)
Action 20 : Mener une réflexion sur la structuration d'une filière de méthanisation sur le territoire (Portée par le SMICTOM)
Action 21 : Valoriser et soutenir les dispositifs de sensibilisation de la population à la limitation des déchets (Portée par le SMICTOM)
Action 22 : Adopter un plan d'achats responsables et durables et une charte de bonnes pratiques environnementales.
Action 23 : Mettre en place un programme d'actions de lutte contre le gaspillage énergétique

Axe D- Adaptation du territoire au changement climatique :

Action 24 : Développer l'installation d'infrastructures photovoltaïques sur les bâtiments agricoles, bâtiments de zones d'activités économiques, bâtiments publics.
Action 25 : Développer la valorisation du bois et la filière bois énergie sur le territoire
Action 26 : Soutenir l'expérimentation menée par Transdev sur la mise au point d'un carburant alternatif (HVO) et mener une réflexion sur une potentielle extension vers d'autres acteurs
Action 27 : Encourager l'intégration des enjeux climat-air-énergie dans les documents d'urbanisme
Action 28 : Coordonner l'activité des syndicats en charge de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI
Action 29 : Conserver et protéger les corridors écologiques et cœurs de nature
Action 30 : Sensibiliser la population aux risques d'incendies de forêt
Action 31 : Incarner un territoire d'expérimentation et de recherche pour l'ingénierie des sols

3. L'action communale comme levier au PCAET :

Le PCAET est un modèle de coopération locale reposant sur la mutualisation des actions entre l'intercommunalité et ses communes membres car les compétences sont complémentaires. De ce fait, l'implication des communes est nécessaire, afin de concrétiser le plan d'actions et la réalisation des objectifs.

Synthèse des réflexions et actions environnementales portées par les communes de la CAPF (liste non exhaustive) :

Commune	Actions
Achères-la-Forêt	- Installation de récupérateur d'eau sur les bâtiments publics et services techniques pour l'arrosage et entretien - Changement des éclairages dans les bâtiments (passage en LED) - Installation de boîtier pour contrôler le chauffage des salles locatives et mairie - Création d'une grainothèque - Lancement de l'étude énergétique des bâtiments
Arbonne-la-Forêt	- Ouverture en 2020 de l'épicerie participative et solidaire « l'Épi de la Forêt » proposant des produits locaux et durables - Extinction nocturne mise en place et réflexion pour passer l'éclairage public en leds
Avon	- Adoption de la charte communale du développement durable - Plan de sobriété énergétique et de réduction des consommations énergétiques (2020-2023) - Réalisation d'un ABC de la biodiversité et obtention de la reconnaissance « TEN » (Territoire Engagé pour la Nature) - Extinction nocturne de l'éclairage public

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

Barbizon	- Approvisionnement de la cantine scolaire par des produits locaux et biologiques avec une forte attention apportée à la traçabilité et à la saisonnalité des produits - Trotinettes pour les élèves de la maternelle au CM2 comme un mode de transport alternatif à la voiture. - Réflexion en cours autour du « vélotourisme »
Bois-le-Roi	- Action sur l'éclairage public pour une transition vers les leds - Elaboration en cours du schéma directeur des mobilités douces à l'échelle de la commune - Acquisition de 5 voitures électriques - Elaboration en cours de l'ABC de la biodiversité et obtention de la reconnaissance « TEN » (Territoire Engagé pour la Nature)
Boissy-aux-Cailles	- Lancement prévu d'une étude avec le CAUE77 pour la rénovation énergétique de la mairie et de la salle des fêtes moyennant des matériaux biosourcés et l'amélioration du mode de chauffage - Passage aux leds basse consommation couleur chaude sur une grande partie de la commune - Extinction totale de l'éclairage public en été
Chailly-en-Bière	- Plan pluriannuel pour remplacer le parc vétuste d'éclairage public de la commune par des leds (environ 400 points) - Extinction totale de l'éclairage public de fin mai à fin septembre - Utilisation de plantes économes en eau pour les espaces verts - Ecole maternelle labélisée Ecole en démarche de développement durable en récompense de ses gestes écocitoyens : récupération de piles et de bouchons; mise en place d'un hôtel à insectes; jardin pédagogique - Installation de poubelles bi-flux sur la voie publique pour améliorer le tri sélectif
Chartrettes	- Adoption d'un programme d'actions « Chartrettes en transition » 2020-2026 - Projet de rénovation énergétique de l'école maternelle avec un objectif ambitieux d'en faire un équipement zéro carbone - Projet d'isolation de l'école primaire par l'extérieur - Projet de centrale photovoltaïque
Fleury-en-Bière	- Projet pluriannuel de rénovation énergétique de l'église - Opération de modernisation de l'éclairage public avec le SDESM Rue de la forêt - Remplacement de 26 points lumineux d'éclairage public en leds grâce au fonds de concours du PNRGF
Fontainebleau	- Lancement du programme « Fontainebleau en transition » - Mise en place de la Plateforme « Compost Bellifontain » pour une mise en relation des particuliers autour du compostage - Elaboration en cours de l'ABC de la biodiversité - Adoption du permis de végétaliser l'espace public
Le Vaudoué	- Travaux d'isolation et de rénovation énergétique de certains équipements de la mairie - Réflexion en cours sur le développement du covoiturage sur la commune - Distribution gratuite de composteurs aux nouveaux habitants
Noisy-sur-Ecole	- Installation d'un chauffe-eau solaire à la cantine

Accusé de réception en préfecture
46-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

	- Réhabilitation et rénovation de l'école primaire René Cassin en utilisant le bois de chanvre
Perthes-en-Gâtinais	- Remplacement de l'ensemble du système de chauffage existant par une chaufferie au bois pour alimenter les équipements communaux : la nouvelle école maternelle La Ruche, l'école élémentaire des Tilleuls, la mairie, et la salle des fêtes - Approvisionnement de la cantine par des produits bio (25%) - Mise en place d'un jardin pédagogique pour l'école maternelle, ouvert aux élémentaires - Reconstruction de l'école maternelle les ruches avec de nombreux points forts : construction en filière sèche, isolation thermique, réserve d'eau de pluie pour irriguer le jardin pédagogique attenant, sol de la cour perméable pour permettre d'arroser les arbres et ventilation naturelle par l'ouverture programmée des fenêtres de toit
Recloses	- Remplacement de la chaudière à gaz de la mairie par une chaudière à pellets - Rénovation de la totalité de l'éclairage public d'ici fin 2023 et suppression de l'éclairage nocturne en été - Réalisation d'une étude de récupération des eaux de pluie dans le cadre des travaux de rénovation de la toiture - Achat d'un broyeur électrique pour les habitants et de matériels électriques pour le service technique de la mairie
Samois-sur-Seine	- Création d'un verger public participatif sous la forme d'un jardin forêt - Elaboration d'un atlas de la biodiversité - Sensibilisation des samoisiens aux risques d'incendie de forêt (affiches) - Remplacement des points lumineux énergivores dans le cadre d'un Contrat de Performance Energétique - Création du groupe Whatsapp « SAM'AID » à l'initiative des habitants promouvant l'économie circulaire
Samoreau	- Organisation du défi « zéro déchets » - Aménagement de plusieurs zones de fauchage tardive sur la voie de la Liberté ou le parc Saint Aubin - Installation d'un site de compostage dans le cimetière - Mise en place de l'extinction nocturne
Vulaines-sur-Seine	- Plan tri-annuel (2023-2026) pour l'amélioration de l'éclairage public dans le centre bourg - Signature d'une convention tripartite avec les deux écoles communales pour la mise en place d'ateliers de compostage collectif - Action de collecte de bouchons avec l'école élémentaire et l'association « les bouchons de l'espoir »

L'action concertée de la Communauté d'agglomération et des acteurs associés, ainsi que des communes du territoire donne un contenu charpenté à la démarche engagée en termes de transition écologique, action ici soulignée à mi-parcours du PCAET et qui a vocation à être poursuivie et accélérée.

En conclusion de ce bilan, et pour répondre aux nouvelles exigences réglementaires, la Communauté d'agglomération a souhaité, pour la « feuille de route 2023-2026 », consolider la démarche actuelle et investir de nouveaux enjeux, afin de poursuivre ses actions et de les amplifier.

Ains, les défis suivants seront à relever par la Communauté d'agglomération :

- Renforcer la lisibilité de la démarche PCAET

Attestation de réception en préfecture
077-200072346-20240116-2023-189-DE
Date de réception préfecture : 16/01/2024

- Prendre en compte au mieux les enjeux de la qualité de l'air dans le PCAET
- Valoriser les actions liées à la gestion de l'eau
- Renforcer la communication autour du PCAET et des résultats atteints
- Amplifier la coordination du PCAET auprès des communes membres, afin de mieux dynamiser la démarche sur le territoire
- Poursuivre le renforcement de l'offre de transport en commun
- Systématiser les démarches d'achat durable
- Valoriser, protéger, augmenter la biodiversité

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Approuver le bilan à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial, joint, à la présente
- Préciser que ledit bilan est mis à disposition du public, au siège de la Communauté d'agglomération et sur son site internet : <https://www.pays-fontainebleau.fr>

Décision

L'assemblée décide à l'unanimité (2 abstentions : M. Patrick GAUTHIER et M. Yann MOREAU)

- Approuver le bilan à mi-parcours du Plan Climat Air Energie Territorial, joint, à la présente
- Préciser que ledit bilan est mis à disposition du public, au siège de la Communauté d'agglomération et sur son site internet : <https://www.pays-fontainebleau.fr>

Fait les jours, mois et an susdits,
Ont signé les membres présents.

Le Secrétaire de séance

Sonia RISCO

Pour extrait conforme,

Le Président,



Pascal GOUHOURY

16 JAN. 2024

Certifié exécutoire le 16 JAN. 2024
Date de mise en ligne le 16 JAN. 2024
Notification le 16 JAN. 2024
AR Préfecture 077-200072346

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

